



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement du 14/03/2023

Membres présents : feuille émargement

Membres invités : feuille émargement

Membres excusés : feuille émargement

Le secrétariat est assuré par Mme Alric, représentant l'administration et le secrétariat adjoint par un membre élu d'un des deux collèges Mme Martin (parents).

Le quorum étant atteint avec 21 membres avec voix délibératives, la séance est ouverte à 17h.

La proviseure remercie les membres élus et invités d'être présents ou en distanciel à ce conseil d'établissement.

L'APE souhaite faire une déclaration liminaire : « L'APE se réjouit d'avoir pu échanger à plusieurs reprises sur le harcèlement avec l'équipe de direction. Nous les remercions pour toutes les démarches entreprises au jour le jour concernant ce sujet. Il semble cependant important aux yeux des parents qu'un programme généralisé de prévention et de traitement soit établi. L'application de « PHARe » en France et de « Sentinelles et Référents » dans certains établissements de l'AEFE a eu des effets très positifs sur le climat scolaire, la sécurisation du cadre éducatif et l'implication des élèves. La communauté parentale souhaite par conséquent qu'un plan similaire soit mis en place, à court terme, au sein du Lycée van Gogh afin de permettre le bien-être de tous. »

1.Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 17 11 2022 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 14 mars 2023 :

La proviseure soumet à l'approbation le procès-verbal du 17 11 2022 avec une proposition de modification demandée par l'APE p10 sur la typographie (mettre en gras comme les autres questions) et la formulation de la question relative aux remontées de participation à l'Agence.

Dans la mise en page du compte rendu, seules les questions diverses apparaissent en gras.

Remplacer la question : « Est-ce qu'il y a une augmentation de 5% entre 2021 et 2022 de l'aide nette apportée à l'AEFE ? Ce serait appréciable que l'AEFE stabilise ses prélèvements » par

: « Est-ce qu'il y a une augmentation de 100 000 euros par an en 2021 et 2022 (soit près de 10% en 2 ans) du prélèvement de l'AEFE ? Vu l'augmentation conséquente des frais de scolarité, ce serait appréciable que l'AEFE n'en profite pas pour augmenter ses prélèvements »

L'APE demande de ne pas oublier de joindre en annexe du compte rendu la lettre lue par l'APE au sujet de l'augmentation des frais de scolarité.

Vote : unanimité



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

La proviseure soumet à l'approbation l'ordre du jour avec les questions diverses : enseignants (3), parents d'élèves (3), élèves (0), personnels administratifs (0).

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 17 11 2022 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 14 03 2023
2. Compte rendu des conseils d'école et du conseil pédagogique
3. Calendrier scolaire 2023-2024
4. Compte financier 2022
5. Voyages
6. Questions diverses

Vote : unanimité

2. Compte rendu des conseils d'école et du conseil pédagogique et conseil du second degré :

Le conseil d'école d'Amsterdam du 15 02 23 : Présentation des points saillants par la directrice d'école.

Section Internationale Américaine : Présentation des modalités d'inscription et réinscription pour la rentrée 2023/2024 et une réunion d'informations en distanciel, le mardi 7 mars.

Bilan des portes-ouvertes du 11 février 2023 : 12 membres du personnel étaient présents ainsi que des élèves de CM1 et CM2. Étaient également présents les prestataires (Délidèj, Brood and Spelen, les activités périscolaires avec l'Alliance française et les intervenants).

Présentation des différentes actions du projet d'établissement, culturelles, citoyennes, sportives, liées aux sciences ou au développement durable.

Le conseil d'école de la Haye du 17 02 23 : Présentation des points saillants par la directrice d'école.

Portes-Ouvertes : en présentiel le samedi 11 février au matin en présence de l'APE et de nos partenaires. Plus d'une trentaine de familles.

Langues Vivantes : point sur les recrutements en cours pour la SIA CE2 et CM1 et pour le néerlandais.

Question des représentants des enseignants du premier degré :

Face aux difficultés de recrutement du personnel (en anglais, en néerlandais mais aussi en français pour le primaire), ne pourrait-il pas être envisagé le recrutement d'un poste surnuméraire polyvalent pour pallier les difficultés ?

Réponse : La question du recrutement est effectivement un sujet de préoccupation surtout en cours d'année mais pas seulement et sur certaines disciplines. Les candidatures ne sont pas nombreuses et pas toujours intéressées par les conditions (temps partiel ou temps plein, difficulté et coût d'installation, problème des taxes en cas de second emploi...). Mettre un poste de surnuméraire pose la question du surcoût et de la ressource humaine.

Sécurité aux abords de l'école : Présentation de l'historique des démarches de l'établissement depuis 2018. Rentrée 2022, rencontre avec la représentante de la mairie sur site afin de visualiser les problématiques de flux, en espérant obtenir des préconisations et des aménagements. La situation n'a pas été considérée comme préoccupante à l'identique aux autres écoles publiques du pays. A ce stade, pas d'autres mesures à mettre en place.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

L'établissement continue à faire pression pour obtenir la révision de cette évaluation, notamment en reportant systématiquement tous les désagréments, incidents, risques observés et interpellations de parents relatives à la sécurité aux abords de l'école. Les personnels de Direction restent attentifs à la situation en sachant que l'établissement n'a toutefois pas autorité ni pouvoir sur la voie publique. Le Lycée Français Van Gogh est une école internationale officiellement reconnue mais nous n'avons malheureusement pas plus de poids auprès de la municipalité.

Comité éco-école : des éco-délégués du secondaire (collégiens + formation d'une prof SVT) et au primaire (classes de CM + formation d'une enseignante) avec deux référentes au primaire (La Haye et Amsterdam), une référente au secondaire et une référente de Zone.

Formation en cours adultes et élèves et poursuites d'action et création d'une mini-zone pour projet commun LFVG-Bruxelles-Vauban avec une rencontre prévue à Bruxelles le 17.03.

Voyages scolaires : Aux projets pédagogiques, ateliers pédagogiques et sorties scolaires présentés en CE, s'ajoutent les voyages suivants : Eco-délégués – Voyage à Bruxelles les 16 et 17 mars ; CM2 – Voyage dans le Nord du 07 au 09 mars ; CE2 – Archeon les 05 et 06 juin ; CM1 – Voyage à Delft du 12 au 14 juin

Fête d'école du primaire : organisée à l'école par l'APE, le mardi 27 juin après la classe.

Le conseil pédagogique du 14 02 23 et le conseil du second degré du 26 01 23 :

Le calendrier des examens : l'équipe pédagogique s'accorde sur le principe de jours de révisions en amont des épreuves ; le nombre de jours est adapté et ajusté chaque année selon le calendrier des épreuves. Les dates des épreuves ainsi que les jours de révision seront communiquées aux élèves et familles prochainement.

Le calendrier de fin d'année : Les conseils de classe du second semestre : entre début juin (procédure Affelnet pour les élèves désirant retourner en France nécessitant de fournir les bulletins) et mi-juin suivant les classes. Retour des vœux des spécialités attendus pour les premières le 2 mai et les secondes avant le 12 mai (indépendamment des conseils de classe) et réajustements éventuels après conseil de classe si nécessaire.

L'usage du numérique dans les espaces pédagogiques (classes, CDI) : Il a été présenté les grandes lignes de la stratégie du numérique pour l'éducation pour la période 2023-2027 avec le développement des compétences numériques des élèves : leur enseigner la citoyenneté numérique, développer l'esprit critique et renforcer l'éducation aux médias et à l'information, leur transmettre un socle de compétences numériques renforcées, promouvoir l'attractivité des spécialités menant aux métiers du numérique.

Point sur PIX permettant de certifier le niveau de maîtrise des compétences : l'ensemble des élèves de terminale ont passé leur certification PIX (décembre) et en cours pour les troisièmes (mars-avril).

Les enseignants utilisent le matériel numérique dans leurs classes : ordinateurs fixes, classes mobiles et parfois le matériel des élèves conformément au règlement intérieur et aux textes réglementaires. Au quotidien, il n'est pas facile de faire respecter les règles notamment dans les espaces communs et parfois dans la classe.

Question des enseignants du second degré : Au sujet de l'utilisation du téléphone portable, puisque lors du conseil du second degré les parents nous ont demandé de collaborer avec eux, certains enseignants souhaiteraient l'achat de « poches à portables » comme on en trouve dans les écoles néerlandaises. Cela est-il envisageable ?

Réponse : Question à étudier. Nous nous renseignons. Il est important de vérifier que ces poches soient exploitables et adaptées pour l'utilisation dans les classes à la demande des professeurs.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

APE : Cela concerne-t-il tous les niveaux ?

Provisure : ce sera à la demande des enseignants, l'idée n'est pas d'imposer mais d'expérimenter.

APE : Nous souhaitons évoquer la problématique des messages contradictoires à destination des adolescents. En effet les téléphones sont interdits dans les couloirs mais utilisables dans les classes

Enseignant 2nd : Le règlement intérieur est clair. L'utilisation du téléphone est interdite dans les couloirs, les élèves peuvent les avoir en leur possession et l'utiliser en classe si l'enseignant leur demande. Les enseignants ne demandent pas d'en faire l'achat mais qu'ils peuvent l'utiliser s'ils en ont un.

APE : Ce qui stigmatise ceux qui n'en ont pas. Ceux qui n'en ont pas devraient pouvoir utiliser des tablettes lorsque les enseignants demandent l'utilisation du téléphone portable.

Enseignant 2nd : Rien n'est obligatoire, l'utilisation est très limitée et extrêmement rare. Le téléphone n'est jamais obligatoire.

APE : Ne peut-on pas interdire complètement leur utilisation et utiliser uniquement le matériel informatique mis à disposition par l'établissement. Nous ne comprenons pas que les enseignants demandent de les utiliser. Le message serait moins contradictoire pour les adolescents.

Le nouveau projet d'établissement 2024 -2028

Notre PE 2018-2022 est structuré autour de 3 axes se déclinant par des objectifs généraux et des actions. Il nous faudra engager un travail sur le bilan partagé de ce PE et élaborer le nouveau PE.

Proposition : bilan à élaborer au cours du second semestre et début de réflexion sur le nouveau PE (à partir du second semestre jusqu'à la fin de l'année). Elaboration et finalisation du nouveau PE : septembre- octobre 23.

Vote CE novembre 23 : PE 2024-2028

Proposition ½ journée pédagogique : le mercredi 19 avril et non plus le mercredi 12 avril 2023.

Premier temps consacré au bilan des actions et réflexion autour des objectifs à conserver ou modifier. Travail en groupe inter catégoriels : enseignants premier et second degré, personnels de vie scolaire, infirmière, psychologue, documentalistes, ASEM. Les autres personnels sont invités.

Deuxième temps non défini avec des délégués élèves et délégués parents.

Question des enseignants premier degré : Quand sera réunie la communauté éducative pour définir les premiers objectifs et axes ? Qui fera partie du comité de pilotage ? Est-ce que les enseignants auront du temps libéré pour travailler en équipe sur ces nouveaux axes ? Quel sera le calendrier pour que ce nouveau projet soit effectif en septembre 2023 ?

Réponse : seul le premier temps de concertation est fixé à ce jour le 19 avril 2023 et les autres seront définis ultérieurement. Les personnels seront informés en temps des modalités d'organisation.

Mme Libeaut : Est-il éventuellement envisagé d'inviter les conseillers consulaires à la réflexion sur le nouveau projet d'établissement ?

Provisure : la demande est à étudier



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

3. calendrier scolaire 2023-2024 :

La circulaire n°1628 du 15 décembre 2021 précise les modalités d'élaboration des calendriers scolaires dans les établissements à l'étranger.

La concertation doit s'opérer en amont avec tous les membres de la communauté éducative.

Cette proposition de calendrier doit être soumise au vote du conseil d'établissement et transmise pour validation au mois de mars à l'Agence : l'IEN de la zone assure le premier niveau de la chaîne de validation, suivi par le poste diplomatique et par la DEOF.

L'élaboration du calendrier scolaire 2023-2024 a donné lieu à plusieurs échanges entre le lycée Van Gogh et l'IFS d'Amsterdam.

Afin de le finaliser, une concertation s'est tenue le mardi 31 janvier 2023 à 17h, présidée par Monsieur David Behar (conseiller de coopération et d'action culturelle) en présence des différents collèges de représentants élus (parents, personnels et élèves).

Comme chaque année, nous avons tenté autant que possible de prendre en compte les vacances françaises et les vacances des Pays-Bas pour les régions d'Amsterdam et de La Haye.

Le calendrier est commun aux deux lycées avec un jour différent. Le prinsjedag (19 septembre) est inscrit dans le calendrier de la Haye. Il en sera différent pour l'annexe d'Amsterdam et IFS qui travailleront le 19 septembre en échange du vendredi 22 décembre.

Vote pour : 21

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

APE : pour permettre de libérer le 22 décembre 2023, les parents avaient suggéré que le 19 septembre (Prinsjesdag) soit travaillé à La Haye cette année.

Provisoire : la demande pourra être reformulée pour le prochain calendrier scolaire.

Personnel administratif : Il faudra revoir la convention collective.

4. Compte financier 2022 :

La présentation à deux voix (secrétaire général et agent comptable secondaire) comprend deux parties :

- un rapport de l'ordonnateur sur sa gestion budgétaire

- un rapport du comptable sur le compte financier

En effet le décret 2012-1246 dit de réforme de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique fonde deux comptabilités distinctes. Le fait générateur des charges et des produits intervient lors de la constatation des droits et des obligations de l'établissement en comptabilité générale, alors que celui des dépenses et des produits budgétaires se rapporte aux mouvements de caisse. Par ailleurs, certaines opérations n'ont pas d'impact sur le solde budgétaire (amortissements, provisions), parce qu'elles ne correspondent pas à des flux réels d'encaissements ou de décaissements. C'est ce qui explique que vous puissiez noter des écarts mais sachez que la réconciliation est bien contrôlée et effective au compte financier présenté au CA de l'Agence.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Le rapport de l'ordonnateur relatif à l'exécution budgétaire souligne l'excellente qualité de la prévision puisque près de 90% des autorisations d'engagement et 98% des crédits de paiements ont été consommés, représentant un montant de dépenses de 7 678 647,93€.

- Les investissements ont augmenté de 53% par rapport à 2021 (459k€) et reviennent au niveau de 2020 (681k€). Ils sont portés par plus du tiers (268k€ soit 38%) par l'opération de fusion des entrées du primaire de La Haye sur Cornelis Jolstraat : portail, pergola, chemin et parking à vélo, porte à l'arrière du Branding, éclairage, nouveaux bureaux de l'administration et transformation des espaces libérés. Les investissements ont concerné pour plus du quart (190k€ soit 27,5%) la poursuite des investissements relatifs à la modernisation du parc informatique (13 écrans interactifs, des vidéoprojecteurs, un écran pour la salle polyvalente d'Amsterdam, 6 classes mobiles de PC & tablettes, des écrans ...) et de l'infrastructure réseau (téléphonie, travaux de câblage et de connexion pour 100k€). Pour le reste les dépenses d'investissement ont concerné des travaux de ventilation & sécurité incendie (salle de sieste, FLESCO, CM2B, salle serveurs, aimants pour portes coupe-feux pour 63k€), du mobilier et des aménagements divers (racks à vélos entrée lycée, mur cour primaire LH, reprise du sol d'une salle de classe, tables et chaises ... pour 46k€).

- A périmètre constant (c'est-à-dire en réintégrant les 2 309 742€ de décaissement des double-flux), les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 85k€ soit 2% par rapport à 2021.

- Les dépenses de personnel ont également légèrement progressé de 69k€ et correspondent à la consommation de 98% des crédits de paiement ouverts au budget.

- Les recettes encaissées ont augmenté de 571k€ à 10 040 211,11€ s'élevant à 98% de la prévision. Comme vous l'expliquera notre Agent Comptable Secondaire elles sont cependant composées de 1,3M€ de produits constatés d'avance acquises grâce à une campagne dynamique liée à la mise en place de la facturation annuelle.

L'exécution budgétaire par axe fait état de plus de 68% à destination de l'axe EDU1-Excellence éducative, le reste étant à destination de l'axe SUP3/support et immobilier. En raison de la fin des doubles flux, les dépenses de la destination RES2 sont devenues quasi intégralement extra-budgétaires.

Il est important de rappeler que la participation de l'Agence au fonctionnement de notre EGD est également extra-budgétaire. L'AEFE rémunère directement les personnels expatriés et résidents et perçoit une compensation partielle de la part de l'établissement. L'aide nette fait généralement l'objet d'une présentation au moment du budget de l'année n+1.

Les dépenses pédagogiques ont presque doublé par rapport à 2021 pour retrouver le niveau de dépense comparable à 2020 (356k€).

En application de l'article 211 du décret GBCP et du dossier de prescriptions générales de la GBCP, le compte financier est constitué d'un ensemble de documents comptables et tableaux *normés* :

1. Etats retraçant les autorisations budgétaires et leur exécution ainsi que l'équilibre financier
2. Etats financiers annuels issus de la comptabilité patrimoniale : Compte de résultat, bilan, évolution de la situation patrimoniale en droits constatés, balance générale des comptes à la clôture de l'exercice

Les faits caractéristiques de l'exercice 2022

Cette année a été marquée par le début du conflit en Ukraine et par l'emballlement consécutif du taux d'inflation (2.8% en 2021 et 11.6% en 2022 source CBS).

La neutralisation budgétaire des flux internes est effective depuis le 1er janvier 2021 et s'est étendue, depuis le 01/01/2022 à l'ensemble des flux inter EGD et entre EGD et IRF.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Principes et méthodes comptables : Conformément au Recueil des normes comptables pour les établissements publics du 13 février 2020, les flux internes ont été neutralisés. Ils sont réintégrés dans les indicateurs pour une analyse à périmètre constant.

FLUX FINANCIERS INTERNES SORTANTS		FLUX FINANCIERS INTERNES ENTRANTS	
	Montant	Montant	
44174 - AEFÉ Bourses scolaires	-	19.910,85	44174 - AEFÉ Bourses scolaires
541100 - PRR	1.627.398,70	-	541100 - PRR
541101 - PFC	525.655,80	-	541101 - PFC
541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HS/ISAIE)	91.959,80	-	541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HS/ISAIE)
541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)	-	-	541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)
541104 - PARTICIPATION PROJETS IMMOBILIERS	-	-	541104 - PARTICIPATION PROJETS IMMOBILIERS
541105 - DEMAT DES EXAMENS	-	-	541105 - DEMAT DES EXAMENS
541106 - AUTRES PARTICIPATIONS	-	-	541106 - AUTRES PARTICIPATIONS
541200 - BUREAU DES IEN	-	-	541200 - BUREAU DES IEN
541201 - DECHARGES SYNDICALES	-	-	541201 - DECHARGES SYNDICALES
541202 - DECONCENTRATION DES VOYAGES	-	-	541202 - DECONCENTRATION DES VOYAGES
541203 - SUBV FONCT FRANCO ALLEMANDE	-	-	541203 - SUBV FONCT FRANCO ALLEMANDE
541204 - FINANCEMENT IMMO	-	-	541204 - FINANCEMENT IMMO
541205 - AUTRES FINANCEMENTS EGD	-	30.463,00	541205 - AUTRES FINANCEMENTS EGD
541206 - FINANCEMENTS IRF	-	-	541206 - FINANCEMENTS IRF
541300 - IRF - PARTICIPATIONS EGD	56.772,06	-	541300 - IRF - PARTICIPATIONS EGD
541301 - AUTRES FLUX INTER EGD	7.956,00	-	541301 - AUTRES FLUX INTER EGD
SOUS TOTAL FLUX INTERNES EN DECAISSEMENT	2.309.742,36	50.373,85	SOUS TOTAL FLUX INTERNE EN ENCAISSEMENT

Les produits de l'exercice 2022 s'établissent à 9 278 278€ en baisse - pour la deuxième année consécutive - de 2% (-171 417€) par rapport à 2021.

Par l'application des nouvelles modalités comptables des « flux internes », les « bourses » ne sont plus constatées (depuis le 01/01/2021) dans l'exécution budgétaire et n'apparaissent donc plus dans le compte de résultat. Le versement de cette aide sociale est désormais tracé dans le compte 44174 pour près de 328 280€. Les produits relatifs aux « dons et legs » recensent les aides attribuées au titre de la caisse de solidarité en 2022 (en légère baisse, 1 850€ / 1 385€) et le don de la FONDATION DU LYCÉE FRANÇAIS DES PAYS-BAS de 23 775€.

Les charges de fonctionnement sont constituées :

Des charges de personnel, en légère augmentation (+21 545€), qui constituent le 1^{er} poste de dépense du Lycée à hauteur de 70% du total (hors amortissements des biens immobilisés),

Des approvisionnements, prestations de service et réalisation de travaux, en très nette hausse de 314 358€, à hauteur de 30%.

L'exercice 2022 se clôture sur un résultat net négatif de -373 544€ en nette diminution (-500K€) après un exercice 2021 en excédent de 127 547.17€.

Le bilan décrit la situation patrimoniale à la clôture de l'exercice

L'actif du bilan

L'actif brut immobilisé (le patrimoine) du lycée Vincent VAN GOGH au 31/12/2022 s'établit à 7 034 027€.

Au cours de l'exercice 2022, les immobilisations brutes ont varié de 679 843€ sous l'effet :

- des acquisitions de l'exercice (691 360€ + 1 560€ D&C), dont intégration des immobilisations en cours (7 435€)

- et des sorties d'actif (11 629€ + 1 447€ D&C).

Les immobilisations financières représentent les Dépôts et cautionnements versés en 2022.

APE : Les parents font également leur travail de règlement.

JP Dalle : en effet nous remercions les familles car le très bon taux de recouvrement est à mettre à leur actif.



L'actif circulant est constitué

1. Du total des créances s'établissant à 538 304€ en augmentation de 57 810€ par rapport à 2021. Les créances contentieuses ont été intégralement apurées au cours de l'exercice. Le taux de recouvrement est très bon ce qui signifie que le service facturation est très efficace.
APE : les parents font également leur travail de règlement.
JP Dalle : en effet, nous remercions les familles car le très bon taux de recouvrement est à mettre à leur actif.
2. *de disponibilités*: Le lycée dispose d'un compte DFT (retracé au C/515) ouvert à la Direction Spécialisée des Finances publiques pour l'Etranger (DSFiPE) et d'un compte ouvert dans le réseau bancaire local (retracé au compte 512), à la Société Générale après autorisation de la DGFIP. Le montant total de la classe 5 (comptes courants, caisses, régies) à la fin de l'année 2022 est de 2 577 630€ (corrigé des flux interne cf. supra), en augmentation de 127k€ par rapport à 2021.

Véronique G : Les échéances de paiement sont plus longues pour les factures annuelles.

Les dettes fournisseurs sont composées essentiellement des livraisons de marchandises et/ou prestations de services réalisées mais non facturées (34 299€).

Les dettes fiscales et sociales sont constituées de la masse salariale constatée mais non décaissée.

Les autres dettes non financières se décomposent en :

Caisse de solidarité pour 8 464€ (- 1 385€ par rapport à 2021),

Avances reçues des familles (74 817€),

Produits constatés concernent :

Les frais de scolarité facturés à l'année scolaire (1 298 491€).

Les frais de scolarité facturés à l'année scolaire dès le T1 de l'année scolaire 2022/2023 provoquent un apport considérable en trésorerie (+750k€ // 2021).

L'évolution de la CAF par rapport à 2021 (- 454 864€), résulte du niveau du résultat l'exercice (-373 544€). A contrario de l'exercice 2021, le montant de la CAF 2022 n'a pas permis de financer les investissements de l'année (692 920€) et a conduit à une dégradation du fonds de roulement de 595 781€.

Le fonds de roulement a donc été divisé par 2 en 6 ans. Situé à hauteur de 1,5M€ il n'autorise désormais plus le financement de nouveaux investissements conséquents.

Comptes financiers	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	9 126 673	9 594 554	9 231 457	9 763 769	9 564 790	9 682 285
Recettes de fonctionnement	9 094 273	9 220 600	9 492 320	9 809 474	9 692 337	9 308 741
Résultat d'exploitation	- 32 401	- 373 954	260 863	45 705	127 547	- 373 544
CAF/IAF	181 681	- 84 412	596 876	416 974	550 556	95 692
Dépenses d'investissement	165 527	173 878	1 091 295	712 498	444 526	692 920
Variation FdR	16 154	- 258 289	- 494 419	- 295 524	106 030	- 595 781
FDR	3 024 403	2 766 114	2 271 695	1 976 170	2 082 200	1 548 219
Trésorerie	2 355 155	1 943 428	1 547 092	2 283 834	2 388 061	2 577 631

En réintégrant les doubles flux pour une comparaison à périmètre constant, nous constatons au compte financier une stabilité des ratios d'exploitation.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Les dépenses de fonctionnement tournent autour de 32% et la masse salariale se stabilise également à 68% des charges d'exploitation.

Pour mémoire, en 2017 malgré une assiette de charges d'exploitation moins importantes (9,1M€ contre 9,7 en 2022), la masse salariale pesait significativement moins dans les charges d'exploitation (61,8% contre 68% en 2022). Elle est en effet passée de 5,6M€ à 6,6M€ soit une augmentation de 1M€.

APE : Comment fait-on pour augmenter le fond de roulement ?

JP Dalle : il faut augmenter les recettes et diminuer les dépenses c'est-à-dire augmenter les effectifs ou les frais de scolarité et rationaliser les dépenses.

APE : Le maximum des effectifs étant atteint dans le secondaire, cela signifie-t-il qu'il faudrait être plus attractifs dans le primaire si on ne veut pas augmenter les frais de scolarité ?

Prov : On remarque en effet une diminution des effectifs au primaire de La Haye depuis plusieurs années. Pour Amsterdam nous avons eu la fermeture du collège et le cylindrage à 8 classes.

Le coût moyen élève (hors investissement) s'établit à 8739€ en 2022. Il progresse de 1,23% et est toujours supérieur aux tarifs pratiqués en primaire à La Haye et Amsterdam. Les droits de scolarité des élèves du secondaire équilibrent globalement le budget de fonctionnement.

Malgré un contexte difficile caractérisé par une inflation record pour les Pays-Bas (11,6% en 2022 IPCH- Indice des Prix à la Consommation Harmonisé), l'établissement a contenu ses dépenses d'exploitation avec une progression limitée à 1,2% (117k€). Les dépenses hors masse salariale ont très peu augmenté (un peu moins de 100k€ dont la moitié liée aux dotations aux amortissements et le solde étant inférieur aux augmentations des factures d'électricité) tandis que la fermeture du collège d'Amsterdam a compensé l'évolution de la masse salariale (+19k€).

Par contre, la tendance à la baisse des effectifs du primaire dans les écoles internationales de la zone, ressentie particulièrement à la rentrée 2021 dans notre établissement, conjuguée à la fermeture du collège d'Amsterdam (soit -88 élèves au global), conduit, étendue en année pleine et à tarifs de scolarité inchangés, à une baisse des recettes de 384k€ (-4%) par rapport au compte financier 2021.

Le résultat comptable chute donc de 500k€ par rapport à 2021 (déficit de 373,5k€ contre bénéfice de 127k,5k€).

Correction faite des opérations d'ordre et conjugué aux investissements consentis pour un volume de près de 700k€, le fonds de roulement atteint un niveau préoccupant de 1,5M€ qui n'autorise plus d'investissements. Le BFR contribue pour 1M€ à la trésorerie au 31/12/2022, représentant à la fois une opportunité pleinement exploitée et une fragilité pour l'établissement.

Il convient donc de continuer à contenir les dépenses d'exploitation à un niveau incompressible tout en accroissant les recettes pour reconstituer des réserves avant de pouvoir envisager toute politique de valorisation ou de développement futur.

APE : A propos des charges liées à l'aménagement des entrées, on sait qu'il est difficile de trouver et travailler avec des entreprises. Pourrait-on économiser en sollicitant les compétences de l'établissement pour évaluer les besoins et faire des devis ?

Secrétaire général : La 1^{ère} difficulté est de trouver une entreprise et de faire les travaux. Nous avons de nombreuses limites : des travaux qui ne peuvent être faits que pendant les vacances scolaires et l'absence de



KVK, on pâtit de notre statut d'EGD. Et négocier des tarifs avantageux en mettant en concurrence plusieurs entreprises en passant par un architecte ou un maître d'œuvre provoquerait un surcoût.

Fondation : La fondation pourrait-elle effectuer des avances pour prendre en charge les travaux, ce pourrait être plus rassurant pour les entreprises ?

Secrétaire général : Nous avons prospecté sur la question d'une convention de mandat avec la fondation dernièrement dans le cadre du projet de panneaux solaires. La demande de validation de l'opération a été faite auprès de l'AEFE. Nous attendons leur réponse.

Avis formé par un vote

Vote pour : 21

Vote contre :

Vote abstention :

5.Voyages : SG

Nous revenons vers le conseil d'établissement pour actualiser la programmation et le financement des voyages scolaires de l'année scolaire en cours.

Projet Destinations	Dates	Budget prévisionnel	Classes concernées	Nombre d'élèves participants	Montant plafond de la participation	Montant total estimé / élève	Appelé	Appelé par élève participant	Dépenses constatées (hors subv° éventuelles)	Différence	A rembourser par élève participant
De Haan Belgique	du 23 au 26 mai 2023	18 870 €	CE1 & CE2 d'Amsterdam	51	400 €	370 €					
Archeon Pays-Bas	5 et 6 juin 2023	7 755 €	CE2 de la Haye	55	150 €	141 €					
Delft Pays-Bas	12 au 14 juin 2023	8 062 €	CM1 de La Haye	50	180 €	162 €					
Terschelling Pays-Bas	du 5 au 9 juin 2023	16 170 €	CM1/CM2, CM2 d'Amsterdam	39	430 €	415 €					
Rome Italie	du 5 au 9 février	24 150 €	Latinistes : 5ème, 2de, 1ère et terminale	44	600 €	549 €	24 200 €	550 €			
Paris France	31 janvier au 2 février 2023	3 150 €	Terminale spécialité HLP	9	350 €	350 €	3 150 €	350 €	2 980 €	169,99 €	18,89 €
Olhain Nord Pas de Calais	du 7 au 9 mars 2023	26 400 €	CM2 de La Haye	66	420 €	400 €					
"Open d'escalade" Luxembourg	07-déc-22	790 €	1ère et terminale	7	70 €	99 €	490 €	70 €			
Rencontres éco- délégués Bruxelles	16 au 17 mars 2023	4 460 €	Tous niveaux	21	110 €	212 €					
Jeux Européens Francfort	du 13 au 15 mars 2023	2 754 €	lycée	16	150 €	172 €	1 920 €	120 €			
Maths en jeans Postdam	du 26 au 29 mars 2023	17 085 €	lycée	21	550 €	743 €	6 615 €	315 €			



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Pour information, le voyage à Pau qui avait été projeté dans le cadre des JIJ n'aura pas lieu car la candidature de l'établissement JIJ n'a pas été retenue cette année.

Le voyage des CM2 de La Haye prévu initialement en juin dans le nord de la France a été avancé à mars pour des questions pratiques d'organisation et de disponibilité des centres d'hébergement.

Directrice primaire La Haye : Le montant pour le voyage à Olhain a été revu à la baisse.

Dans le cadre de la participation au congrès MATH.en.JEANS, nous avons appris que les organisateurs de Berlin prévoient en définitive un congrès pour l'Europe. Initialement l'équipe de mathématiques avait contacté l'association pour obtenir une place dans un des congrès organisés en France, en l'occurrence à Valenciennes. Le voyage aura donc lieu à Potsdam au lieu de Valenciennes. L'AEFE a octroyé dans le cadre de ce projet une subvention de 5000€. D'autre part l'association Maths en jeans accepte de financer 2 repas du soir à 11,5€ par participant soit 575€ de subvention. Pour cette dernière, nous demandons au CE de confirmer au travers de la programmation des voyages qu'il accepte le principe que l'établissement prenne une décision de facturation à l'endroit de l'association Maths en jeans.

Enfin un nouveau voyage est présenté à l'approbation du conseil d'établissement. Il s'agit du déplacement des éco-délégués à Bruxelles programmé cette semaine du 16 au 17 mars. Grâce à un financement de l'AEFE obtenu dans le cadre de l'Action Pédagogique développement durable, la contribution des familles s'élèverait à un montant de 110€ pour les 21 élèves participants.

Un bilan de voyage peut déjà être effectué : le voyage à Paris fait état d'un reliquat à verser aux familles de 18,89€. Les avoirs correspondants seront déduits de la facturation du 3^{ème} trimestre.

APE : peut-on avoir le montant des subventions de l'AEFE ?

Secrétaire général : L'AEFE participe au financement du projet sur le développement durable et au projet Maths en Jean. L'association sportive intervient parfois dans les financements. Les chiffres complets seront fournis avec le bilan définitif.

APE : La fondation pourrait-elle financer les voyages ?

Secrétaire général : Elle finance des projets mais pas de voyages.

Avis formé par un vote

Vote pour : 21

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

Directrice primaire La Haye : Elle tient à remercier les enseignants pour leur engagement et les parents pour leur confiance et leur financement.

APE : L'APE remercie également les enseignants. Les voyages scolaires contribuent à l'attractivité de l'établissement.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

6. Questions diverses :

Questions des parents d'élèves :

Les lycéens ont signifié l'importance de disposer d'un foyer. De plus en plus d'élèves habitent loin de l'établissement et devraient pouvoir disposer d'un endroit qui leur est destiné. Les parents concernés ont fait part de leurs préoccupations à ce sujet. Quelles solutions sont envisagées ?

Les lycéens ont un accès libre à la cafétéria. Il y a en outre une bibliothèque municipale de l'autre côté de la rue. Nous comprenons les attentes des lycéens mais nous héritons d'un patrimoine historique et faisons face à des contraintes d'espace qui n'étaient pas anticipées lors de la construction du bâtiment en raison de l'évolution des effectifs. Comme évoqué, nous avons fait part à notre tutelle de nos besoins et nous nous attendons à voir prises en compte dans le cadre du SPSI. La livraison de ce SPSI serait désormais repoussée pour la fin de l'année civile et la réalisation des travaux qui y seront répertoriés est conditionnée à notre connaissance à des financements par l'établissement qui font défaut à ce jour.

APE : pour les propositions faites en ce sens-là, peut-on avoir les propositions du SPSI ?

Provisure : Les éléments du SPSI sont connus des parents puisqu'ils ont été présentés l'année dernière dans ses grandes lignes.

Secrétaire général : Il y a 4 axes, les travaux des combles à Amsterdam, l'aménagement d'espaces supplémentaires pour le secondaire (au bout de la cour du collège), les espaces extérieurs de La Haye, la restructuration du Branding.

Questions des parents d'élèves :

En référence au récent rapport dont a fait l'objet le Lycée Français de Londres, existe-t-il au Pays-Bas un organisme à l'instar de l'OFSTED au Royaume-Uni, susceptible de venir inspecter l'école ? D'autre part, l'école est-elle tenue de respecter les lois néerlandaises en matière d'éducation ?

A notre connaissance il n'existe pas d'équivalent de l'OFSTED et nous ne sommes tenus de respecter en matière d'éducation que les contraintes relatives à l'homologation. En effet, en vertu de notre accréditation au près du DUO (Ministère de l'éducation néerlandais), nous sommes reconnus comme une école internationale :

-Qui respecte les exigences de la scolarité obligatoire selon la loi ad hoc de 1969. Ce qui explique que dès que des élèves nous quittent, il faille le signaler pour que le ministère puisse veiller, s'ils restent aux Pays-Bas, à ce qu'ils soient scolarisés.

-Qui n'est pas tenue de respecter les programmes et injonctions officielles néerlandaises en matière d'éducation. En effet, eu égard à notre statut d'école, nous échappons à l'inspection néerlandaise puisque nous sommes sous la houlette d'une inspection étrangère officiellement reconnue comme exclusivement compétente nous concernant.

En tant qu'établissement recevant du public, nous serions assurément tenus au respect des exigences en matière de santé et sécurité qui prévalent aux Pays-Bas.

Enseignant secondaire : Nous accueillons du public donc les locaux sont inspectés.

Secrétaire général : Nous avons des inspections pour la sécurité et les incendies.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Directrice primaire La Haye : L'inspection par l'OFSTED est très exigeante avec parfois un grand différentiel par rapport aux attentes françaises. Cet organisme privé donne une note, ce qui influence l'attractivité de l'école et le choix des familles.

Questions des parents d'élèves :

L'école peut-elle fournir dans un même tableau l'évolution des prélèvements de l'AEFE sur les années 2017 à 2023 (prévisionnel), ainsi que des bourses délivrées aux élèves ?

APE : Cette question aurait dû être mise juste avant les voyages dans la partie financière.

Le tableau peut être communiqué.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une évolution à la hausse des remontées au siège concernant la participation à la rémunération des résidents n'est pas le signe d'un désengagement de l'Agence à l'égard de l'EGD et tendrait même à être l'inverse. Il s'agit en effet d'une participation donc si l'assiette (la rémunération des résidents) est plus importante les remontées le sont aussi mais la contribution nette du siège à la rémunération des résidents de l'EGD évolue également à la hausse...

APE : Est-ce que les assiettes augmentent ?

Secrétaire général : Elles fluctuent

Mme Libeaut : si je peux faire un point sur les travaux de la commission enseignement de L'AFE et en particulier sur la santé mentale des élèves et de la lutte contre le harcèlement ?

Depuis Octobre 2022, l'AFE travaille sur le harcèlement, 2 cas de suicide sont à déplorer au lycée français de Bruxelles. Ce serait bien de travailler sur ce sujet avec toute la communauté éducative et il est important que les parents d'élèves soient associés à cette réflexion. L'audition d'un inspecteur d'académie aura lieu en mars. On constate depuis le COVID un grand nombre d'élèves en difficultés, inquiets et en dépression.

Provisure : Nous avons un comité (CESCE) qui œuvre déjà sur cette problématique et avons des actions de prévention. Toute l'équipe est mobilisée à ce sujet et nous gérons les situations lorsqu'elles sont connues. Le bien-être des élèves fait partie de notre projet d'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

La Présidente du conseil d'établissement
Ouardda ROUBI-GONNOT

Les secrétaires de séance :

Céline ALRIC, Représentante de l'administration

Anne-Sophie MARTIN, Représentante des parents